
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 7 (1979)

DOI: 10.11588/fr.1979.0.49351

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Patrick WORMALD, *Lex Scripta and Verbum Regis: Legislation and Germanic Kingship from Euric to Cnut* (S. 105–138) untersucht die Bedeutung der Gesetzgebungstätigkeit für das Königtum sowie das Verhältnis von Schriftlichkeit und Mündlichkeit im Rechtswesen. Die Kodifizierung der Gesetze, die weniger Volks- als Königsrecht enthalten, wird als *imitatio imperii* gedeutet (S. 129). Die Aufzeichnung erfolgte in Latein, weil es als die einzige für Rechtstexte adäquate Sprache galt; in England gab es wohl niemand, der des Lateinischen hinreichend mächtig gewesen wäre; die Hypothese dürfte jedoch nur für die Gesetze Ines gelten, nicht aber für spätere Aufzeichnungen. Auf dem Kontinent wirkten sowohl römische Provinzialen als auch Bischöfe auf die Gesetzgebung ein, der biblische Einfluß wuchs (S. 131 f.). Das Gesetzgebungsrecht scheint den Königen erst in der Völkerwanderungszeit zugewachsen zu sein. Für die Aktualität der von W. behandelten Probleme spricht, daß gleichzeitig zwei bedeutende Arbeiten zu diesem Themenkreis erschienen sind. Während H. Nehlsen, *Recht und Schrift im Mittelalter* (Vorträge und Forschungen 23, 1977, S. 449–502) hinsichtlich der westgotischen und fränkischen Gesetzgebung zu ähnlichen Resultaten gelangte, müssen die Ausführungen über die Kapitularien auf Grund der Arbeit von R. Schneider, *Schriftlichkeit und Mündlichkeit im Bereich der Kapitularien*, ebda. S. 257–279, revidiert werden.

P. H. SAWYER, *Kings and Merchants* (S. 139–158) behandelt die Beziehungen zwischen König und Kaufleuten von der Völkerwanderungszeit bis ins 11. Jahrhundert unter besonderer Berücksichtigung Englands. Während die Fernhändler des Königsschutzes bedurften, war der König an den Handelsabgaben interessiert. Diese Einkünfte erklären die Stärke des englischen Königtums im 11. Jahrhundert.

Die in diesem Band vereinten Untersuchungen bereichern – mit einer Ausnahme – unsere Kenntnis der frühmittelalterlichen Monarchie in vielfältiger Weise.

Dietrich CLAUDE, Marburg

Uwe ECKARDT, *Untersuchungen zu Form und Funktion der Treueidleistung im merowingischen Frankenreich*, Marburg (Kommissionsverlag N. G. Elwert) 1976, VII–296 p. (Untersuchungen und Materialien zur Verfassungs- und Landesgeschichte, hg. vom Hessischen Landesamt für geschichtliche Landeskunde, 6).

Foi, fidélité et *commendatio* sont des notions dont la signification et la portée juridique et historique ont été et sont encore vivement débattues. L'auteur de cette thèse de doctorat, élaborée sous la direction de W. Schlesinger, est parti de l'étude des formes dans lesquelles se déroulent les élections et les avènements royaux aux époques carolingienne et post-carolingienne. Le lien étroit entre serment de fidélité et *commendatio* caractéristique de ces époques fait défaut avant le milieu du VIII^e siècle. Il en résulte une originalité certaine de l'époque mérovingienne. Pour bien la saisir, l'auteur écarte les problèmes de l'origine de la vassalité et de la féodalité pour se borner à ceux du serment de fidélité. Deux

chapitres préliminaires précisent le rôle de la foi et de la fidélité à l'époque germanique et dans l'antrustionat mérovingien. Même si les auteurs romains ne parlent pas de foi à propos du compagnonnage (*Gefolgschaft*) ce qui a amené F. Graus¹ à nier la notion même de foi comme fondement des relations entre homme et homme à l'époque germanique, U. Eckardt, lui, la tient pour essentielle. L'acte de la jonction des mains que mentionne le serment des antrustions (*Formula Marculfi I, 18*) ne se rencontre nulle part ailleurs à l'époque mérovingienne. Il semble cependant être à la racine de l'acte d'hommage du IX^e siècle.

Pour étudier la forme, la fonction et le contenu du serment de fidélité et son évolution du V^e au VIII^e siècle, l'auteur choisit deux actes solennels qui comprennent un tel serment: celui de l'assujettissement des peuples ou contrées conquises par les Mérovingiens et celui de l'avènement royal.

Les multiples conquêtes des premiers Mérovingiens au détriment des Wisigoths, Burgondes, Alamans, Thuringiens, Basques ou Bretons se terminent régulièrement par un acte de soumission dans lequel le serment de fidélité forme l'élément central accompagné parfois de la remise d'otages, de cadeaux ou de la promesse du paiement d'un tribut. La *commendatio* ne s'y ajoute qu'en 757 lors de la soumission de Tassilon III de Bavière. Que le serment de fidélité prêté par les *leudes* au sens étroit, puis par les grands du royaume, accompagne l'avènement royal semble se dégager d'une part des récits de Grégoire de Tours sur les différentes tentatives d'usurpation et d'autre part du contrat d'Andelot (587). Enfin, la formule de Marculfe I, 40, suggère même que les rois mérovingiens du début du VII^e siècle ont essayé d'élargir le cercle de ceux qui prêtent le serment de fidélité à tous les sujets de leurs royaumes. Les rois semblent avoir pris pour modèle le serment de fidélité du *populus* des *civitates* conquises sur l'adversaire, frère, oncle, neveu ou cousin. Ce serment vise à stabiliser et à renforcer leur domination. Cependant les Mérovingiens n'ont pas, d'après U. Eckardt, réussi à se faire prêter le serment de fidélité par tous leurs sujets. Seul le serment de fidélité des grands subsiste durant la deuxième moitié du VII^e siècle. Les puissants maires du palais qui s'appuient eux-mêmes sur leurs propres groupes de *fideles* n'ont pas eu intérêt à voir s'étendre le lien de fidélité à tous les sujets du roi mérovingien même s'il n'est qu'un roi fantôme. Eckardt aboutit donc à nier l'existence d'un serment de fidélité prêté par tous les sujets à l'époque mérovingienne et s'oppose par là à la *communis opinio*, telle que D. Claude l'a exprimée encore récemment.² Que la tentative de généralisation sous Dagobert I^{er} ait échoué en fin de compte ne justifie cependant pas le jugement très négatif que l'auteur porte sur le règne de ce roi en général, mais s'explique plutôt par la faiblesse de ses successeurs (p. 228 sq.). C'est ce qui ressort très clairement

¹ F. GRAUS, Über die sogenannte germanische Treue, *Historica* 1, 1959, p. 71-121 et *id.*, Herrschaft und Treue. Betrachtungen zur Lehre von der germanischen Kontinuität, *ib.* 12, 1966, p. 5-44.

² Dietrich CLAUDE, Königs- und Untertaneneid im Westgotenreich, in: *Historische Forschungen für Walter Schlesinger*, hg. v. H. Beumann, Köln-Wien 1974, p. 358-378, en particulier p. 374 sq. U. Eckardt aurait pu, très utilement, tenter une comparaison avec les résultats de cette étude.

du récit chronologique qu'Eckardt lui-même a adopté pour l'exposé des faits, exposé qu'il établit d'après les sources narratives classiques, essentiellement Grégoire de Tours, Frédégaire et le *Liber historiae Francorum*.

Quelques uns de ces textes ont fait aussi l'objet de l'étude d'Elisabeth Magnou-Nortier³ sur la foi et la fidélité, étude qui touche de très près au sujet d'Eckardt mais qui en diffère par l'optique générale et par la méthode. U. Eckardt scrute très minutieusement les sources narratives et montre la complexité des relations entre les rois et leurs sujets. Ces relations sont fonction de la puissance réelle des rois ou des prétendants. E. Magnou-Nortier s'appuie davantage sur les textes à proprement parler juridiques, formules ou lois. Elle insiste beaucoup sur le lien personnel et la subordination totale qu'entraîne le serment de fidélité, subordination qui semble très atténuée dans la réalité politique telle qu'Eckardt la présente. Signalons une autre différence entre les deux ouvrages: E. Magnou-Nortier a adopté la forme d'un essai où fourmillent les vues personnelles alors qu'U. Eckardt, se conformant à la tradition des thèses de doctorat, discute des opinions diverses émises sur le sujet depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à R. Schneider, *Königswahl und Königserhebung im Frühmittelalter* (1972).

Reinhold KAISER, Bonn

Rosamund (PIERCE) MCKITTERICK, *The Frankish Church and the Carolingian Reforms, 789–895*, Londres (Royal Historical Society) 1977, in-8°, XXI–236 p., 2 cartes (Studies in History, 2).

Cette étude constitue la version améliorée d'une thèse de doctorat présentée à Cambridge en 1975. L'auteur pose en hypothèse que l'époque carolingienne a vu se mettre en place en Occident la première société chrétienne vraiment digne de ce nom et que ce résultat fut atteint grâce à un effort délibéré et concerté de réforme religieuse; celle-ci s'est déployée de la fin du VIII^e à la fin du IX^e s., dans le cadre du mouvement plus général de la Renaissance carolingienne. Plusieurs types de documents illustrent à des degrés divers ce grand projet de christianisation en profondeur de la société franque; l'auteur en a retenu cinq, auxquels elle consacre un chapitre chacun: les capitulaires et décrets conciliaires, les statuts épiscopaux, le genre homilétique, la liturgie de la messe et les florilèges ascétiques. Des considérations sur l'usage pastoral des langues vernaculaires sont regroupées dans un sixième et dernier chapitre.

Au premier rang figure la législation royale et ecclésiastique; dès l'*Admonitio generalis* de 789 se trouve affirmé le rôle-clé de la loi comme principe d'organisation de la religion et partant, d'une société franque foncièrement chrétienne. Le souverain franc assumait dans un premier temps l'initiative du mouvement de réforme, mais un changement de caractère de la documentation à partir du milieu du IX^e s. révèle que le leadership passa aux mains des évêques. Un tel

³ Elisabeth MAGNOU-NORTIER, *Foi et fidélité. Recherches sur l'évolution des liens personnels chez les Francs du VII^e au IX^e siècle*, Toulouse 1976, cf. *FRANCIA* 5, 1978, p. 884–886.